

**AFRICAN UNION**

**الاتحاد الأفريقي**



**UNION AFRICAINE**

**UNIÃO AFRICANA**

---

Addis Ababa, ETHIOPIA P.O.Box 3243 Tel. : (251115) 517700 Fax : (251115) 517844

---

**Atelier sur le commerce des services de l'Union africaine/CER  
En collaboration avec JEICP et BAfD  
29-30 mars 2012  
Lusaka (Zambie)**

**TI/TD/TIS/REP/01  
Français  
Original : Anglais**

**Rapport**

**RAPPORT DE L'ATELIER UNION AFRICAINE / CER SUR LE COMMERCE DES SERVICES TENU LES 29 ET 30 MARS 2012 AU CENTRE INTERNATIONAL DE CONFÉRENCES 'MULUNGUSHI INTERNATIONAL CONFERENCE CENTRE' A LUSAKA (ZAMBIE)**

1. L'atelier de l'Union africaine sur le commerce des services organisé en collaboration avec les Juristes et Économistes Internationaux contre la Pauvreté (JEICP) s'est tenu au centre international de conférences 'Mulungushi International Conference Centre' (MICC) les 29-30 mars 2012, sous la présidence du représentant du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), le Dr Francis Mangeni.

**Point 1 de l'ordre du jour : Cérémonie d'ouverture**

2. La réunion a écouté les allocutions d'ouverture de la Commission de l'UA, de la Banque africaine de développement, des JEICP, du Secrétariat du COMESA et du Gouvernement de la Zambie.

3. Dans son allocution, la représentante de l'Union africaine a rappelé la décision du Sommet de l'UA de consacrer les deux Sommets de 2012 au thème 'Accroissement du commerce intra-africain'. En énumérant les sept groupes prioritaires identifiés dans le Plan d'action adopté par le Sommet de janvier 2012, elle a souligné qu'un élément important du Plan concernait les services. Elle a ensuite souligné l'importance de l'atelier pour faire progresser la mise en œuvre du programme commercial et a également souligné la nécessité de renforcer les capacités des pays africains dans le commerce des services. Enfin, elle a mis en exergue ce que la Commission attendait de l'atelier.

4. Prenant la parole, le représentant de la BAfD a souligné que les services recevaient la reconnaissance nécessaire de la part des gouvernements nationaux. Il a donné un bref aperçu des activités de la Banque liées aux services en Afrique. Il a encouragé les gouvernements africains à atteindre le niveau d'ambition qui avait été démontré par le secteur privé dans les services par le développement des services en mettant en place un environnement et des politiques propices. Il a lancé un appel aux participants à la réunion pour qu'ils se concentrent sur la façon de développer les secteurs nationaux de services, sur les approches à suivre, sur la nécessité d'identifier les lacunes auxquelles faisaient face les CER et sur les domaines où la Banque pouvait intervenir.

5. Le représentant des JEICP a indiqué le travail effectué par son organisation pour les régions africaines. Il a suggéré que la réunion pouvait assigner un rôle et un mandat de l'Union africaine sur les services et a conclu en réitérant l'engagement et le soutien des JEICP aux activités de la CUA liées aux services.

6. Dans son allocution, le représentant du COMESA a situé l'atelier dans le contexte de l'établissement de la Zone de libre-échange continentale (ZLEC) ainsi

que dans le contexte du Sommet de l'UA de Juillet 2012. Il a recommandé que la question des services soit abordée concomitamment avec le secteur des biens dans l'établissement de la ZLEC. Il a souligné que, malgré les progrès réalisés par le secteur privé dans le secteur des services, il fallait mettre en place un cadre réglementaire approprié pour un fonctionnement optimal.

7. Dans son allocution d'ouverture, le représentant du Gouvernement de la Zambie a mis en exergue le rôle important du secteur des services, en particulier pour le tourisme et la croissance du PIB. Il a indiqué que la Zambie avait incorporé le commerce de services dans son Plan de développement national. Il a énuméré certains résultats attendus de l'atelier, notamment les meilleures pratiques à imiter avec des repères, les stratégies pour l'harmonisation des lois et politiques sur les services, des voies et moyens pour renforcer et améliorer les services nationaux, et identifier un groupe de besoins relatifs au renforcement des capacités. Enfin, il a déclaré l'atelier officiellement ouvert.

### **Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

8. La réunion a adopté son ordre du jour et son programme de travail. L'ordre du jour de la réunion est annexé au rapport.

### **Point 3 de l'ordre du jour : Aperçu sur le commerce des services et l'intégration en Afrique et**

### **Point 4 à l'ordre du jour : les expériences des CER en matière de commerce des services.**

9. En raison de la similitude des problèmes, les points 3 et 4 ont été examinés ensemble. Au cours de cette session, le représentant de l'UA ont cherché à jeter les bases initiales en se concentrant sur les objectifs de l'atelier. Comme toile de fond, la présentation a souligné les tendances dans les services globaux, en soulignant le rôle critique que les services jouent dans les économies mondiales, régionales et nationales, en dépit de l'impact négatif de la crise mondiale économique et financière. L'UE, la Chine et l'Inde ont montré une croissance soutenue dans le commerce des services, pendant que deux pays africains seulement ont atteint un seuil de 25 milliards de dollars. La présentation a également porté sur les tendances spécifiques en Afrique, qui indiquent que la performance du commerce des services est encore faible, bien qu'il existe des forts potentiels de croissance, des coûts d'ajustement faibles associés aux réformes, et quelques taches vives telles que le tourisme, l'informatique ainsi que les possibilités de diversification, les économies régionales de l'échelle, etc. Cependant, les défis demeurent.

10. Par la suite, des discussions sur le rôle de l'Union africaine et des objectifs de l'atelier se sont poursuivies. Il a été noté que l'UA ne s'est pas effectivement engagée dans le domaine du commerce des services et, par conséquent l'objectif de l'atelier, entre autres, est d'aider à démarrer les activités, définir les rôles spécifiques, en conformité avec le principe de subsidiarité, comment travailler mieux avec les CER et les partenaires au développement. D'autres sujets de discussion sont les priorités qu'il faut cibler : L'intégration du commerce des services, la réforme de la

règlementation ou le renforcement des capacités. L'objectif ultime est de savoir comment faire progresser l'agenda du commerce des services en tant que secteur critique qui peut contribuer de manière significative à l'ambition globale, à savoir comment stimuler le commerce intra-africain conformément aux décisions émanant du 18<sup>ème</sup> Sommet de l'UA qui s'est tenu en janvier 2012.

**11.** La deuxième présentation prévue au présent ordre du jour a été faite par le représentant des JEICP. Il a noté que malgré l'activité à travers toute l'Afrique subsaharienne (ASS) sur la réforme du secteur des services, l'intégration et la libéralisation, l'accès à l'information sur cette activité est difficile. La délimitation de la portée préliminaire entreprise par JEICP pour les cinq CER en Afrique subsaharienne a montré que, si toutes s'occupent de l'intégration régionale dans les services, l'investissement et la migration à des degrés divers, les résultats sont mitigés en ce qui concerne la mise en œuvre effective des dispositions convenues.

**12.** Le présentateur a noté qu'il y avait des éléments communs dans les défis et les contraintes rencontrés par toutes les communautés économiques régionales dans le domaine du commerce des services. Ces défis comprennent l'absence de statistiques des services, les problèmes d'appartenance multiple aux CER et des niveaux différents d'ambition, la nécessité d'un leadership politique - dans les secteurs public et privé, ainsi que toute une gamme de contraintes techniques et la capacité gravitant autour de la gestion des processus de réforme, d'intégration et/ou de libéralisation - notamment en termes de traduction des engagements sur le papier dans la politique, dans la pratique. En ce qui concerne un rôle possible pour la CUA, le présentateur a présenté une gamme d'options, allant du rôle relativement léger de suivi et d'échange d'informations à celui qui implique une coordination plus active et un engagement de fond plus profond.

**13.** Le présentateur a souligné en outre que toute une série d'interventions de base pourraient contribuer à accroître la sensibilisation générale sur les questions de services avec le grand public, tant au niveau politique qu'avec le secteur privé. De telles interventions pourraient également envoyer des signaux forts aux CER, aux parties prenantes nationales, ainsi qu'aux partenaires. Elles doivent être faites dans une approche ascendante qui prend en compte les besoins de toutes les parties prenantes, en particulier le secteur privé.

**14.** Les représentants des CER, du COMESA, de la CAE, de la SADC, de la CEDEAO et de la CEMAC ont complété les deux présentations en fournissant des informations sur les derniers développements dans leurs régions.

**15.** Le représentant de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA) a fait une présentation sur le commerce des services en tant que moteur de la croissance. Dans son exposé, il a souligné l'importance d'élaborer des stratégies claires pour le commerce des services aux niveaux national, sous-régional et continental. Il a souligné l'importance d'effectuer une vérification réglementaire à tous les niveaux pour identifier les contraintes dans les politiques de concurrence et d'investissement comme base pour s'engager dans les négociations sur l'assistance technique et le renforcement des capacités.

**16.** Le présentateur a en outre indiqué que l'adoption d'une approche sectorielle plutôt que l'approche positive générale de type AGCS peut être un moyen plus efficace pour obtenir des résultats. Il a également noté l'importance de veiller à ce que le juste équilibre soit atteint entre la libéralisation du secteur des services et la capacité à régler. Il a appelé à l'accélération de la reconnaissance mutuelle des qualifications au sein et entre les CER. Il a enfin souligné que les secteurs des services sont des éléments clés pour d'autres secteurs traditionnels tels que l'agriculture et les industries manufacturières, par conséquent, limiter le développement de ces secteurs entraîne un coût plus élevé de faire des affaires.

**17.** Dans les discussions qui ont suivi les présentations, les participants ont soulevé les questions suivantes;

- Il est nécessaire que les pays et les CER de mettre en œuvre les protocoles sur la libre circulation des personnes. Toutefois, il a été noté que la question de la libre circulation des personnes physiques n'est pas seulement une question commerciale, mais elle implique également d'autres ministères qui peuvent avoir d'autres priorités.
- Les pays africains doivent être plus ambitieux dans la libéralisation des services de manière à parvenir à une intégration plus profonde et plus large. À cet égard, lors des négociations régionales, les pays peuvent planifier leurs engagements sur la base de l'approche par liste négative mais ils devraient permettre une plus grande souplesse.
- Il est nécessaire que le secteur privé s'implique de manière significative dans les négociations et les processus régionaux sur le commerce des services. D'autre part, le secteur privé doit aussi d'être proactif dans le lobbying auprès des gouvernements nationaux pour porter la question du commerce des services au niveau régional. Le secteur privé devrait être au premier rang du lobbying auprès du gouvernement national pour l'accès aux marchés des services car ils sont les utilisateurs finaux des accords commerciaux.
- Il ya besoin d'une assistance technique et du renforcement des capacités des négociateurs des services et des autres parties prenantes afin de faciliter les négociations sur les services dans la plupart des pays. Il devrait y avoir des consultations avec les petites et moyennes entreprises (PME) afin de s'assurer que leurs intérêts sont pris en compte et qu'ils comprennent qu'ils ont également des chances de tirer des avantages de la libéralisation des services.
- Les statistiques sur le commerce des services est un défi majeur. Sans statistiques, il est très difficile pour les pays d'identifier leurs intérêts dans divers secteurs de services et pour les décideurs d'analyser et de formuler des politiques éclairées sur les services. Il est nécessaire d'améliorer les méthodologies utilisées dans la collecte de données sur le commerce des services.
- Les ministres du Commerce, lors de la 8e Conférence ministérielle de l'OMC, ont adopté une dérogation pour permettre aux membres des pays en développement et des pays développés d'accorder un traitement préférentiel aux services et aux fournisseurs de services de pays membres les moins avancés (PMA). Cependant, il est important de veiller à ce que les pays bénéficiaires aient la capacité d'identifier leurs besoins d'accès aux marchés et soient en mesure d'utiliser les possibilités offertes par la dérogation.

- Le mécanisme de rapport, de suivi et d'élimination des obstacles non tarifaires (ONT) qui est utilisé par les États membres de la Communauté tripartite pour le commerce des marchandises pourrait être reproduit dans le domaine des services pour l'identification des obstacles au commerce des services à l'échelle régionale et continentale.
- Le niveau de libéralisation convenu par les CER et les pays africains dans les négociations régionales et continentales devrait être plus profond que ce qui est convenu dans les négociations commerciales avec des tierces parties.
- La promotion du commerce des services ne devrait pas entraîner des marchés non réglementés. Il est important de veiller à ce qu'un cadre institutionnel et réglementaire adéquat soit en place et que les intérêts des consommateurs soient protégés de manière adéquate.

## **Recommandations**

**18.** L'atelier a fait les recommandations suivantes :  
La CUA devrait,

- i. Promouvoir le commerce des services en vue d'assurer la reconnaissance explicite par les organes délibérants de l'UA et les CER de l'importance fondamentale des services pour la réalisation de la ZLEC / AEC,
- ii. Veiller à ce que le commerce des services soit un point permanent de l'ordre du jour des réunions importantes de la CUA, à savoir les réunions ministérielles sectorielles et autres réunions des organes directeurs
- iii. Mettre en place au sein de la CUA et des CER un bureau chargé de la coordination entre le ministère du Commerce et d'autres ministères sectoriels, les organismes de réglementation, le secteur privé, etc.;
- iv. Mettre en place un mécanisme continental surveillance de l'intégration des services visant à suivre les progrès accomplis sur les obstacles à l'intégration et à suivre le commerce des services entre les pays, entre autres tâches;
- v. Jouer le rôle de coordinateur pour promouvoir la coopération, la convergence et l'harmonisation des politiques de réglementation pour les secteurs des services appropriés;
- vi. Préparer et effectuer des études ciblées de la Commission d et faciliter la diffusion d'informations sur les questions régionales et interrégionales en matière de réglementation ;
- vii. Entreprendre des travaux sur une législation modèle continentale pour les secteurs des services appropriés ; et
- viii. Organiser des ateliers dédiés à des secteurs de services spécifiques. La hiérarchisation des secteurs devrait être déterminée en consultation avec le secteur privé.

## **Point 5 de l'ordre du jour : les expériences du secteur privé dans le développement des industries de services et le commerce des services**

**19.** S'agissant de ce point, des présentations ont été faites par les représentants du Conseil des entreprises du COMESA (CBC), *Norwich Insurance* et *Ng'andu Consulting*. La réunion a lancé un appel pour une implication réelle du secteur privé dans les processus de l'élaboration des politiques pertinentes. Il a également lancé

un appel pour l'élaboration d'un système efficace de paiements dans les pays d'une même région. Pour assurer un accroissement du commerce intra régional, il est nécessaire de réduire le coût de faire des affaires en Afrique par la compétitivité.

**20.** La réunion a été informée que, dans le domaine des services, le CBC avait formé des groupes de travail sectoriels sur les services financiers en mettant l'accent sur les secteurs bancaires et les assurances. L'on s'attend à ce que les travaux des groupes de travail mènent à un dialogue politique accru entre le secteur privé et les décideurs. Les réalisations des groupes de travail mèneront également à un plaidoyer efficace et à l'élimination des obstacles au commerce ou aux affaires.

**21.** Le CBC a lancé un appel pour la participation des parties prenantes à la mise en œuvre du protocole sur la libre circulation des personnes au sein du COMESA. Le présentateur a souligné la nécessité pour les Chambres nationales de commerce ou les associations du secteur privé de faire pression sur les gouvernements pour la mise en œuvre du protocole.

**22.** Le représentant de *Norwich Insurance* a informé la réunion que les contraintes aux affaires au niveau régional dans le secteur de l'assurance comprenaient, entre autres, les suivantes :

- i. Absence de législation harmonisée sur l'assurance en Afrique ;
- ii. Législation relative aux limites de la responsabilité civile ;
- iii. Exigences élevées en matière d'entrée des capitaux.
- iv. Lois relatives à l'autonomisation ou protection de seuils de détention minimale pour les indigènes ;
- v. Les différences culturelles dans le domaine des affaires et les barrières linguistiques ;
- vi. Manque de reconnaissance des polices d'assurance émises par des sociétés d'autres pays d'une même région.
- vii. Échange d'informations insuffisant entre les régulateurs des différents pays d'une même région; et
- viii. Manque de reconnaissance mutuelle des qualifications dans une même région ; et

**23.** Le présentateur a souligné la nécessité d'une collaboration et d'une coopération accrues entre les compagnies d'assurance et les organismes de réglementation en Afrique. Cette collaboration permettrait de mener à des règles communes / semblables et des normes régissant l'activité d'assurance en Afrique et l'accroissement des échanges transfrontalières dans les services d'assurance au sein du continent.

**24.** Dans son exposé, le représentant de *Ng'andu Consulting* a informé la réunion que les défis qui se posaient dans l'exportation des services de la compagnie dans les pays de la région concernaient, entre autres, les visa d'entrée et les permis de travail, les barrières linguistiques, le manque de compétences au niveau national, une double imposition et de des réglementations routières contradictoires.

**25.** Dans la discussion qui a suivi les présentations, les participants ont soulevé les questions suivantes:

- Expérience du Conseil des entreprises du COMESA (CBC) dans l'établissement d'un consensus;
- Nécessité d'une approche participative entre le gouvernement et la communauté des affaires;
- Le secteur privé pourrait faciliter la création d'actionnariats et alliances transfrontalières ;
- Nécessité de prêter plus d'attention à la réglementation de la concurrence,

**26.** Par la suite, l'atelier a formulé les recommandations suivantes:

- i. Il devrait y avoir une participation significative du secteur privé et des autres parties prenantes concernées aux processus régionaux et continentaux en matière de prise de décisions de politiques ainsi qu'aux négociations relatives aux services. À cet égard, les États membres devraient inclure au moins un membre de la communauté des affaires dans leurs délégations aux négociations commerciales.
- ii. La CUA devrait entreprendre des mesures pour l'élaboration d'une réglementation sur la concurrence au niveau continental;
- iii. Il faudrait établir un dialogue continu et durable entre le gouvernement, la communauté des affaires et la société civile;
- iv. Il faudrait organiser des réunions de la communauté des affaires parallèlement aux réunions intergouvernementales de telle sorte que ses points de vue puissent être examinés par les gouvernements lors de l'établissement de politiques commerciales.
- v. Les CER devraient encourager les États membres à établir des comités interinstitutionnels à l'échelon national pour l'examen des questions pertinentes en matière de politique du commerce des services. Le secteur privé devrait faire partie de ces comités;
- vi. Le secteur privé devrait jouer un rôle dans le lobbying auprès des gouvernements et des parlements nationaux pour la domestication nationale des politiques ou protocoles régionaux.

### **Point 6 de l'ordre du jour : Intégration du commerce de services dans les plans de développement régionaux et nationaux**

**27.** Le représentant de la République de Zambie a fait un exposé sur l'intégration des services dans les plans de développement régionaux et nationaux. La Zambie a un plan quinquennal de développement qui vise à établir d'ici à 2030 un secteur commercial axé sur les exportations, concurrentiel et viable. L'objectif du plan est d'augmenter la contribution des exportations au PIB de 35% à 40% d'ici à 2015. Les principaux objectifs sont de stimuler la croissance du secteur commerce intérieur, d'accroître le commerce des services et de sécuriser et faciliter un accès amélioré au marché pour les biens et services produits localement.

**28.** Le Cinquième plan de développement national (FNDP) a intégré le commerce dans le plan de développement national de la Zambie qui couvre la période de 2006 à 2010. Un certain nombre d'évaluations sectorielles ont été menées, couvrant six secteurs à savoir: le tourisme et les services connexes ; les services financiers ; les

services de communication ; les services commerciaux, en particulier les services professionnels et ceux liés à la santé ; et les services de transport. Les évaluations sont d'une importance capitale pour aider les parties prenantes à apprécier les services comme secteur commercial mettre en évidence les points forts et les points faibles du secteur ainsi que les opportunités et les menaces dans le secteur, y compris les mesures d'intervention possibles dans le but d'améliorer l'accès tant aux marchés nationaux qu'aux marchés internationaux.

**29.** S'agissant du succès, le pays a été en mesure de procéder à des évaluations sectorielles où le travail a été finalisé pour les six premiers secteurs à savoir : l'éducation ; la construction ; la distribution ; les services liés à l'environnement ; les loisirs ; les services sportifs et culturels. Les principaux défis sont les suivants :

- Pour la plupart des secteurs, il n'y a d'explication de la façon dont un secteur spécifique et les services qu'il offre peuvent contribuer au commerce ;
- Il y a un manque général d'appréciation, de la part de nombreux intervenants dans le pays, des services comme secteur commercial ;
- Les contraintes financières ont entraîné des difficultés dans la réalisation des programmes nationaux de sensibilisation et des retards dans la conclusion de l'évaluation des six autres secteurs et de l'élaboration ultérieure de la Stratégie nationale des services.

**30.** Afin de finaliser le processus d'élaboration de la Stratégie nationale des services, il est nécessaire de finaliser les évaluations des six secteurs restants.

**31.** Le représentant de la CEMAC a informé la réunion que la région était en train d'élaborer un plan-cadre de services pour la région. La nécessité de développer le Plan d'urbanisme a surgi après que la région a identifié des lacunes au cours des négociations des APE. L'objectif du plan-cadre était de promouvoir le commerce des services dans la région et permettre à la région de faire face à la Commission européenne dans les négociations des APE. Dans le processus d'élaboration du plan-cadre, des consultations étaient en cours aux niveaux national et régional. Chaque pays de la région identifierait trois secteurs qui seraient prioritaires dans le plan-cadre.

**32.** Le représentant de la CNUCED a informé la réunion qu'alors que l'intégration du commerce dans les politiques nationales de développement peut être évident pour les décideurs d'aujourd'hui, le commerce des services n'est pas toujours suffisamment intégré dans les plans de développement nationaux. Il a été noté qu'il y a un certain nombre de défis qui restent et les pays en développement ont encore besoin d'accorder une attention à l'amélioration de ce processus.

**33.** Le présentateur a noté que l'analyse des principaux documents d'orientation qui englobent les plans de développement nationaux généraux, les stratégies commerciales, les politiques commerciales ou les stratégies nationales d'exportation des pays révèle que, dans certains cas, les services sont toujours absents et dans la

plupart des cas, ils sont représentés par l'inclusion de quelques-uns des secteurs clés.

**34.** Les principaux défis rencontrés dans l'intégration du commerce dans les stratégies de développement nationales et régionales sont les suivantes;

- La capacité limitée pour procéder à une analyse de la politique commerciale dans les agences commerciales chefs de file et les groupes de parties prenantes clés
- Lacunes dans la consultation des parties prenantes et l'action interministérielle et dans les mécanismes de coordination des politiques au niveau national, et aussi une faible implication du secteur privé, de la société civile et d'autres parties prenantes dans la formulation de la politique commerciale
- Les contraintes humaines, financières, techniques et de gestion affectent la capacité de mise en œuvre
- La faiblesse du leadership limite la capacité de l'agence commerciale chef de file d'influencer les décisions stratégiques clés, y compris le budget national en tant qu'instrument de la politique
- Le manque de responsabilité dans les négociations commerciales et la mise en œuvre de réformes liées au commerce

**35.** La présentation par la CNUCED a été complétée par le PNUD qui a présenté la publication intitulée « Commerce et développement humain : Un guide pratique pour l'intégration du commerce » et le soutien continu à l'intégration du commerce en Afrique.

**36.** Dans les discussions qui ont suivi les présentations, les participants ont soulevé les questions suivantes;

- Il est nécessaire de prendre en compte les Traités d'investissement et les accords commerciaux bilatéraux qu'un pays a signé lors de la réalisation des évaluations;
- Il est nécessaire d'aborder le problème de la double imposition au niveau régional par la conclusion d'un cadre régional qui répond aux questions. Il a été noté que, bien que la plupart des pays du COMESA aient signé des accords de double imposition avec des tierces parties, très peu de pays membres du COMESA ont conclu des accords de double imposition entre eux.
- Il est nécessaire de comprendre clairement le lien entre les différents secteurs des services si les services doivent être effectivement intégrés dans les plans nationales de développement;
- Il est nécessaire de faciliter une plus grande collaboration entre les négociateurs commerciaux et les autorités réglementaires;
- Il est également nécessaire de développer le renforcement des capacités de l'assistance technique afin que le secteur privé puisse jouer un rôle actif et participe au processus.

## **Recommandations:**

**37.** La réunion a formulé les recommandations suivantes:

- i) Une approche plus holistique doit être adoptée pour traiter avec le secteur, par exemple, la politique commerciale des services, la stratégie d'exportation, Plan directeur des services nationaux devraient être encouragés, en mettant notamment l'accent sur les liens entre les secteurs des services et le reste de l'économie;
- ii) Le gouvernement devrait également continuer à conserver son avance dans l'intégration du commerce, tandis que le secteur privé a un rôle dans l'analyse des obstacles au commerce et dans la préconisation des solutions appropriées.

## **Point 7 de l'ordre du jour : Assistance technique et programmes de renforcement des capacités sur le commerce des services**

**38.** Sous ce point, les organismes suivants ont informé la réunion de leurs activités : la plate-forme de commerce de l'USAID, GIZ/SADC, la Banque mondiale, JEICP, TradeMark et TRALAC.

**39.** Le représentant de l'USAID a élaboré sur ses activités à l'appui de la capacité de réglementation et de réduction du coût de faire des affaires. En tant que plaque tournante du commerce, l'USAID est impliqué dans les négociations et l'appui au secteur privé pour amener les gouvernements à communiquer leurs intérêts sur le type de règlements nécessaires au niveau national pour promouvoir le commerce. Il fournit de l'aide actuellement dans le secteur des transports au Malawi/Tanzanie et en Afrique du Sud/Namibie et dans le tourisme au Botswana/Namibie. Dans son programme de travail, l'USAID travaille aussi directement avec les régulateurs pour assurer la formation et faire. Enfin, il a convoqué la réunion pour faire ses demandes de coopération et d'assistance technique.

**40.** Le représentant de la SADC / GIZ a parlé des contrats et des projets reçus des gouvernements pour l'assistance technique. Il a ajouté que, bien que la SADC / GIZ ne traite pas directement avec le commerce des services, elle se concentre sur le domaine du commerce au niveau des CER, notamment la SADC, la CAE et la CEDEAO. Elle aide la direction du commerce de la SADC avec les réformes institutionnelles et structurelles et les structures de la SADC dans les domaines économique, sur la base des meilleures pratiques pour mener à bien leurs fonctions. Elle effectue des missions des pays, des séminaires de sensibilisation et fournit des conseils techniques sur les aspects juridiques de l'AGCS, par exemple. Le représentant de la SADC / GIZ a cependant déploré le fait que la capacité acquise en formation n'est pas retenue dans les ministères.

**41.** Le représentant de la Banque mondiale a déclaré que leurs programmes de renforcement des capacités se concentrent sur les services professionnels, les services de distribution et les APE à la demande explicite des États membres ou des organisations et que l'élément de service est souligné dans chacun d'eux. En ce qui concerne le dialogue politique qui n'est pas diffusé de façon appropriée, le réseau mondial d'apprentissage de développement est utilisé, en particulier la plate-forme

de connaissances. Le renforcement des capacités est réalisé tant au niveau national que régional. En ce qui concerne la plate-forme de connaissances, des informations très détaillées sont fournies sur les services professionnels, à savoir, la comptabilité, l'ingénierie et le droit. Des enquêtes règlementaires et d'affaires sont réalisés pour obtenir autant d'informations que possible sur la structure des marchés, les flux commerciaux, l'information politique sur les obstacles au commerce, entre autres. Un site web sera mis en place en juin 2012 où le débat peut avoir lieu sur les questions d'intérêt. La Banque mondiale aborde également les contraintes d'économie politique.

**42.** Le représentant des JEICP a informé l'atelier sur les activités de son organisation dans le domaine des services qui comprennent le soutien en conseil, le renforcement de capacités ainsi que la création et la vulgarisation du savoir et de l'information. Il a souligné l'engagement des JEICP dans les négociations commerciales, ainsi qu'en matière de politique, de règlements et des contraintes liées à la mise en œuvre. Dans le domaine de soutien en conseils, il a relevé certains résultats accomplis en Afrique de l'Ouest et du Centre (surtout dans la préparation des négociations APE en services), le travail mené dans la Communauté est-africaine sur le marché commun, le soutien au groupe PMA (l'adoption de la dérogation sur les services), ainsi que le soutien au secteur privé (surtout en matière de formation de coalitions liées aux services). Dans le domaine de renforcement de capacités, il a souligné le détachement du personnel des JEICP à Genève et/ou dans les CER et les organes régionaux du secteur privé.

**43.** TRADEMARK a été présenté comme un programme financé par le DFID (Royaume-Uni) qui fournit une assistance technique sur la base de la demande dans les régions d'Afrique australe et orientale, en particulier au sein de la Tripartite. Il fonctionne également au niveau des CER, veillant à ce que les programmes régionaux soient harmonisés au sein de la structure tripartite. Son travail est axé sur quatre domaines: la politique commerciale, la facilitation du commerce, le développement des infrastructures et le développement industriel qui soutiennent des programmes d'échanges commerciaux. TradeMark répond aux demandes de services, en plus de sa participation aux services dans le cadre des quatre domaines.

**44.** Le TRALAC est une institution de recherche et de formation. Il effectue des stages de courte durée, mais a récemment lié avec certaines universités pour les études des qualifications formelles. Il dispose également d'un site Internet disponible qui peut être consulté. Son représentant a indiqué que les pays peuvent ouvrir les secteurs des services, mais imposer des conditions pour les investisseurs.

**45.** Le Centre Sud est une organisation intergouvernementale composée de 50 pays, dont la plupart sont en Afrique. Il se concentre sur trois programmes, à savoir, le commerce, la propriété intellectuelle et le changement climatique. Il entreprend des travaux au niveau multilatéral sur la demande telle que l'OMC et les APE.

**Point 8 de l'ordre du jour : Voie à suivre pour le renforcement de l'Agenda des services en Afrique**

**46.** En traçant la voie à suivre, les participants ont convenu des éléments identifiés ci-dessous comme domaines possibles dans lesquels la CUA devrait avoir un rôle: Mécanisme de surveillance, Échange d'informations et d'expériences, Coordination, Engagement de fond, et Formation, renforcement de capacités.

### **I. Interventions au niveau politique**

- Veiller à ce que les dirigeants politiques et les ministres apprécient mieux l'importance fondamentale de services à la ZLEC / AEC;
- Possibilité d'élaboration d'un Plan d'action continental sur les services;
- Créer un bureau CUA de services et demander aux CER de faire de même.

### **II. Interventions de surveillance / informations**

- Établir un mécanisme de surveillance à l'échelle continentale sur l'intégration des services;
  - Suivre les progrès / examiner les obstacles de suivi
- Diffuser des informations et connaissances pertinentes sur les questions pertinentes transversales et sectorielles;
- Aborder les parties prenantes continentales sur les questions relatives aux services;
  - Secteur privé, régulateurs et société civile.

### **III. Interventions de fond**

- Intégration des services dans le programme de travail de la CUA ;
  - Veiller à ce que les services figurent comme point de l'ordre du jour des principales réunions de la CUA (commerce, intégration régionale, etc.);
  - Intégrer les services dans un Programme minimum d'intégration;
  - Aider les CER à faire de même.
- Jouer un rôle de coordination pour promouvoir la coopération, la convergence et / ou l'harmonisation des politiques de réglementation pour les secteurs des services appropriés;
- Commander des études ciblées sur des questions régionales et suprarégionales relatives à la réglementation ;
- Entreprendre des travaux sur une législation modèle continental pour les secteurs de services appropriés ; et

- Jouer un rôle sur la formation / le renforcement des capacités sur les questions ayant trait aux services.

47. Certes, la réunion a noté l'ampleur des recommandations qui précèdent, mais il a toutefois été convenu que la Commission devrait continuer à distiller les éléments et identifier les priorités clés, y compris l'élaboration d'un programme de travail détaillé sur les services, dans le cadre du programme de travail global du ministère du Commerce et de l'industrie ainsi que des objectifs spécifiques de facilitation de la ZLEC et de la large dimension d'accroissement du commerce intra-africain. L'accent a été mis également sur une collaboration plus étroite et la participation du secteur privé dans les activités de l'UA liées aux services, comme facteurs de promotion du commerce des services, afin de permettre au secteur privé de se faire entendre davantage dans le processus. Par ailleurs, il convient de déployer des efforts, tant au niveau des CER qu'un niveau national pour encourager fortement la mise en place de Coalitions d'industries de services qui peuvent aussi aider les parties prenantes du secteur des services à mieux articuler leurs points de vue et contribuer à l'élaboration de politiques. Enfin, il faudrait faire des efforts pour puiser utiliser les ressources existantes les informations sur services, en particulier les plates-formes de connaissances sur les services, plates-formes récemment établies, pendant que des efforts concertés sont déployés par les institutions compétentes, y compris la BAFD, dans le domaine de la collecte de données sur les services en Afrique.

#### **Point 9 de l'ordre du jour: Examen et adoption du rapport de l'atelier**

48. La réunion a examiné son rapport et l'a adopté avec des amendements mineurs.

49. Après les présentations, l'atelier a recommandé que, comme les institutions de renforcement des capacités travaillaient presque dans la même direction, la rationalisation était nécessaire pour une meilleure coordination de prestation des services

#### **Point 10 de l'ordre du jour : Clôture de la Réunion**

50. Le Président de la réunion a levé la séance après de brèves déclarations de la CUA, des JEICP et du Gouvernement de la Zambie.